



UNION pacifiste

« S'il m'était prouvé qu'en faisant la guerre, mon idéal avait des chances de prendre corps, je dirais quand même non à la guerre. Car on n'élabore pas une SOCIÉTÉ HUMAINE sur des monceaux de cadavres. » Louis LECOIN (1888-1971)

Tribunal pacifiste de Limoges

C'est la guerre qu'il convient de condamner !



Le jugement définitif a été rendu à la Maison du peuple, à Limoges, le 5 avril 2014 (p. 7 à 9).

De gauche à droite sur la photo :

René Burget, Thom Holterman, Christophe Barbey (président du « tribunal »),
Gernot Lennert, Maurice Montet et plusieurs des « avocats » des généraux de 14-18
mis en accusation.

MÉMORABLE : seize généraux de l'armée française de 14-18 sont passés en procès devant un tribunal pacifiste, cent ans après leurs effroyables crimes contre l'humanité. Le 5 avril 2014, à Limoges, grâce à une mobilisation internationale, un jugement circonstancié (cf. p. 7 à 9) situe les responsabilités de façon claire et évidente : la préparation de la guerre ne peut jamais se justifier ; le patriotisme et le militarisme violent le droit à la vie et ne doivent plus exister ; les énormes budgets sécuritaires sont à convertir d'urgence pour lutter contre la pauvreté. Ce premier acte de sabotage des cérémonies officielles du centenaire souligne, par contraste, la vacuité des piteries des professionnels de l'électorisme qui se défoulent à nouveau le 25 mai.

La propagande sécuritaire diluvienne organisée par le lobby des profiteurs de guerre continue à se traduire par des détentions arbitraires, tortures, assassinats de civils. Ne pas démilitariser unilatéralement revient à devenir complice des chefs de guerre. Affichons le plus possible notre « fierté » antimilitariste !

MANGER en minimisant les risques : la *Veggie Pride*, « fierté végétarienne », ensoleillera Paris, le 10 mai pour en terminer avec l'exploitation, la souffrance et la torture des autres animaux. Celles et ceux qui incitent à l'objection de conscience jusque dans l'assiette méritent d'être encouragés !

L'abolition rapide de l'Organisation terroriste de l'Atlantique Nord, véritable armée impérialiste de l'Europe aux ordres des États-Unis, gesticulant en Ukraine et ailleurs, vous laissera enfin jouir du temps des cerises.

Supprimer les salons de l'armement (Eurosatory est ouvert du 16 au 20 juin, à Paris-Nord Villepinte) éviterait l'explosion des dettes publiques en permettant de progresser dans la qualité des hôpitaux, services, logements, transports en commun, etc.

MÉRITER LA PAIX : agir pour la journée internationale des objecteurs (15 mai), ne pas oublier le rendez-vous du 17 juin à Paris (rassemblement pour fermer Eurosatory à l'occasion du banquet des marchands d'armes à l'hôtel des Invalides). Penser à prendre des initiatives, à alimenter la souscription permanente, à distribuer ce journal

UNION pacifiste

Mai 2014

*La « une » du dernier numéro est due à une trouvaille d'Éric Coulaud. Voir aussi les sites
Ephéméride Anarchiste
<http://www.ephemanar.net/>
Cartaliste
<http://cartaliste.ficedl.info/>*

s'abonner

Découper et envoyer
à UPF, BP 40 196, 75624 Paris Cedex 13

Nom, Prénom _____

Adresse _____

Abonnement au journal (papier ou numérique) 30 €

Abonnement au journal pour l'étranger 38 €

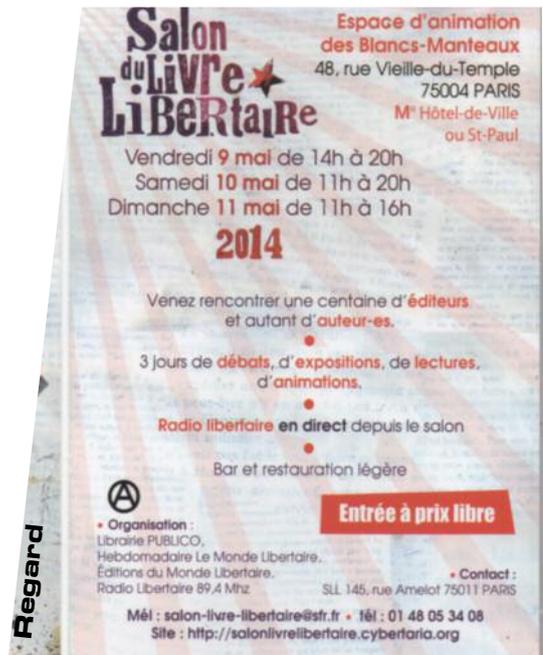
Abonnement à 5 exemplaires/mois 45 €

Adhésion à l'UPF 25 €

Versement à la souscription permanente _____ €

Total _____ €

Abonnement découverte gratuit de deux mois



L'UPF tiendra un stand.

RADIO LIBERTAIRE (89,4 MHz) Si vis pacem

Émission antimilitariste animée par les membres du groupe parisien de l'Union pacifiste, section française de l'Internationale des résistants à la guerre, tous les jeudis de 18 heures à 19 h 30, ou sur Internet par le site : media.radio-libertaire.org

8 MAI	Chansons pour abolir l'armée et soutenir les objecteurs
15 MAI	Dégager les profiteurs de guerre : <i>Collectif Fermes Eurosatory</i>
22 MAI	L'Union juive française pour la paix (UJFP) et la journée internationale de l'objection
29 MAI	Radio espéranto et l'Europe de l'Est

Souscription permanente

Yves Le Car 15 ; Christiane Decottignies 30 ; Jeanine Lacote 50 ; Jean Lamaison 30 ; Daniel Chevillat 5 ; Marie-Hélène Boissin 10 ; Annette Métivier 20 ; Gérard Picq 45 ; Guy Delort 35 ; Maurice Rouvière 45 ; Groupe non violent Louis Lecoin 30 ; Jean-Pierre Brunel 15 ; Jacky Nicouveau 5 ; Yolande et Jean-Paul Bertin 50 ; Elvira et Philippe Bosio-Alonso 25.
Total : 410 €

IMPORTANT : Ce journal n'est pas distribué en kiosques. Sa diffusion repose sur les initiatives prises par ses lectrices et lecteurs. Merci de continuer à nous envoyer les nom et adresse de personnes susceptibles de s'intéresser à nos idées

**Union pacifiste,
section française de l'Internationale
des résistants à la guerre**

BP 40 196, 75624 Paris Cedex 13
Tél. 01 45 86 08 75

union.pacifiste@orange.fr www.unionpacifiste.org

Directeur de la publication : Rémy Thomas
Dépôt légal : 16-12-80. ISSN 1142-5822
Commission paritaire n° 0514 G 87495
Imprimerie PARBLEU, 7 rue Marie-Pia,
91480 Quincy-sous-Sénart.

Les femmes victimes de violences à l'armée !

PUIS-JE commencer par un détail personnel ? Oui, j'ai l'accord du comité central de l'*Union pacifiste* ! Je fonce donc, tête baissée, puisque j'ai l'aval de mes supérieurs hiérarchiques.

Ce matin, sur le coup de 6 heures, heure où la sonnerie de ma casemate personnelle retentit, nous invitait à cirer la semelle de nos chaussures et à nous positionner devant le drapeau, au garde-à-vous et sur notre quant-à-soi, impeccables, l'œil toujours fixé sur la ligne bleue des Vosges, même si c'est un symbole dépassé. Donc, j'allume mon ordinateur et je suis frappé par une nouvelle fracassante : « La fête dégénère ! »...

Mais c'est seulement une publicité pour un film ! Hélas ! Encore une fois, on aura été privé du meilleur de l'actualité ! Car il est dans la nature de la fête de dégénérer. Et sous la forme d'une guerre ! Ah putain !

Vous pourriez vous instruire. En lisant Roger Caillois, par exemple, *l'Homme et le Sacré*. L'auteur, un des plus perspicaces anthropologues du siècle dernier, y montre que la fête et la guerre sont de même nature : on y transgresse des interdits. Dans le cas de la guerre, l'interdit du meurtre. Lequel, d'ailleurs, est en train de tomber dans les lycées états-uniens, ainsi qu'un fait divers récent l'a montré. Ce précurseur des guerres de l'avenir a étalé un de ses congénères et en a blessé grièvement dix-neuf ! Un beau début de formation militaire, mais on ne comprend rien sans un minimum de théorie.

Donc, Roger nous montre ce qui ne nous fait pas plaisir. Que la guerre est dans la nature de l'homme ! Même dans celle de Maurice Montet ? Regardez bien Maurice, il a un œil satanique ! Je dis ça juste pour le faire ricaner. Je retourne au sujet : Roger (Caillois), qui n'est pas n'importe qui. Je vous donne quelques titres de chapitres ? Je proposais bien ces textes à des élèves de première ! Il est vrai qu'ils appartenaient à la race des Berrichons, race éminemment supérieure puisqu'elle a donné à la France Pierre-Valentin Berthier, Louis Lecoin, Thérèse Collet, et, sur le tard, Marius Jacob. Sans compter Romain Guignard, qui a sauvé Gaston Couté de l'oubli ! Nous sommes le peuple élu ! Nous sommes les juifs

authentiques ! Tous les autres sont des imposteurs.

Bon, je vous sens impatients. Voici la thèse de Caillois. Nous aimons transgresser les interdits ! C'est évident lors des fêtes. Beaucoup de gens refusent de croire que la guerre est le prolongement naturel de la fête. « *C'est le temps de l'excès, de la violence, de l'outrage.* » On entre enfin dans la « *joie de la destruction* », dans le temps du « *grand gaspillage* », sacrilège suprême. Ça n'empêche pas de rester pacifiste ! Pour le principe !

Or, cette observation avait été montrée par Emmanuel Le Roy Ladurie, et principalement dans *Le Carnaval de Romans*, mais aussi dans *Montaillou village occitan...* C'était deux sérieux averissements.

Et voilà que les femmes s'y mettent. Elles gémissent qu'il y aurait des « violences dans l'armée ». La belle affaire ! Et la belle découverte aussi ! Alors pourquoi se sont-elles engagées dans cette profession de tueuses en série ? De violeuses à tour de bras ? Rien, dans la loi française, ne les contraignait à envisager cette activité. Elles ont ce qu'elles méritent. J'ai déjà suggéré que l'on entraîne le personnel féminin de l'armée française à la vraie guerre. Elles ne veulent rien entendre ! Pourtant, c'est le moment ou jamais ! Profitons du centenaire de la guerre de 14 pour respecter enfin la parité !

Recommençons enfin la Première Guerre mondiale, avec uniquement des femmes. Qu'on rétablisse la mobilisation générale, au moins une fois ! Qu'un garde champêtre passe dans tous les villages de France, dans tous les quartiers, et on verra enfin si la femme est l'égal de l'homme. Après tout, on a déjà eu une femme comme ministre des Armées.

Les hommes resteront à l'arrière. Ils prépareront des petits plats pour leurs femmes poilues ! Ah ! Ils souffriront de l'absence, de la solitude... Ils conduiront les enfants à l'école, ils iront faire des prières à l'église. Ils gémiront en fabriquant des obus. Ils seront l'objet de chansons populaires, comme l'était la Grosse Bertha, la Madelon. Il suffira de changer les prénoms. Plus tard, lors de la Seconde Guerre dite improprement mondiale (à ma connaissance, ni les Inuits, ni les Pygmées, ni les aborigènes de Nouvelle-Zélande n'ont participé à ce carnage patriotique), les hommes iront faire sécher leur linge sur la ligne Siegfried. À condition que leurs femmes aient dégagé le terrain.

J'étais parti pour engager une réflexion philosophique sur le phénomène de la guerre. Et je sens bien que les plus en pointe des féministes ne m'approuvent que très mollement. Les féministes en pointe, ou plus exactement en casque à pointe !

Rolland Hénault



ÉDUCATION : Le retour à la semaine de quatre jours et demi permettra l'introduction d'activités périscolaires.

en 80 guerres

VOTATION DU 18 MAI

N'oublions pas la prochaine votation chez nos amis suisses. Les opposants aux avions de combat Gripen, fabriqués en Suède par l'entreprise Saab, ont prévenu la presse : ces avions vont coûter bien plus cher que ne veut le faire croire à la population le Département fédéral de la défense. Ces avions vont au moins engouffrir 10 milliards de francs suisses au cours de leur durée de vie. Une somme impensable à l'heure où les caisses des cantons et de la Confédération helvétique sont vides.

Soutenons le *Groupe pour une Suisse sans armée* !

GSSA
case postale 151
CH 1211 Genève 8

gssa@gssa.ch

PORTE-HÉLICOPTÈRES FRANCO-RUSSES

À Saint-Nazaire, le *Mistral* russe a fait sa première sortie en mer, en mars dernier. Pendant la crise ukrainienne les contrats

militaires franco-russes se poursuivent avec le porte-hélicoptères qui sera dénommé *Vladivostok*. Deux gros bateaux (BPC) de 20 000 tonnes ont été commandés en 2011, pour la somme totale de 1,2 milliard d'euros. Capables de mettre en œuvre des hélicoptères, de débarquer des troupes, du matériel et d'assurer depuis la mer le commandement d'opérations, ces bateaux sont l'exemple de la collaboration militaire entre la France et la Russie. Le premier est à 80 % français et à 20 % russe. Le second sera à 60 % français et à 40 % russe... Construit par les chantiers navals de Saint-Nazaire (STX), le *Vladivostok* a commencé ses essais avec des marins français. Mais, fin mars, des marins russes sont arrivés à Saint-Nazaire et quatre cents d'entre eux sont attendus pour l'été. Le deuxième BPC s'appellera, tenez-vous bien : le *Sébastopol*, comme en Crimée ! La signature du contrat avait suscité de vives contestations dans les pays hostiles à la Russie (Suède, Pologne, pays baltes, Géorgie...) mais aussi l'Otan et les États-Unis. Conclu sous Nicolas Sarkozy, ce contrat n'a pas été remis en cause par François Hollande.

Rémi Thomas

RAPPORT 2014 DU SIPRI

Comme chaque année, l'Institut international de recherche sur la paix, de Stockholm, a publié, le 17 mars, le rapport établi entre les périodes 2004-2008 et 2009-2013 concernant le marché mondial de l'armement. Au total, 1 747 milliards de dollars répartis autour du monde : États-Unis 640 milliards avec une petite baisse (car l'armée a quitté l'Afghanistan), Chine 188 milliards (+ 7,4 %), Russie 87,8 (+ 4,8 %), alors que le budget de l'ONU consacré à la paix n'est que de 7 milliards. Les cinq plus importants exportateurs d'armes ont été les États-Unis (29 %), la Russie (27 %), l'Allemagne (7 %), la Chine (6 %) et la France (5 %). Ce « top 5 » des exportateurs a représenté 74 % du volume total des exportations d'armes dans le monde. Les États-Unis et la Russie ont totalisé ensemble 56 % du marché. La Russie, de 2009 à 2013, a livré des armements à cinquante-deux États dans le monde. Le plus important étant la livraison d'un porte-avions à l'Inde. Les exportations des États-Unis vers les États arabes du Golfe ont augmenté de 27 %. L'Arabie saoudite s'est élevée au 5^e rang des importateurs dans le monde alors qu'elle se situait au 18^e rang avant 2008.

Le Brésil a commandé quatre sous-marins à la France, 2 044 blindés à l'Italie et 36 avions Saab à la Suède. La Corée du Sud a été le 8^e importateur (avions de combat, missiles, avion de reconnaissance, radar de défense aérienne). L'Australie a augmenté ses importations de 83 %. La Chine s'est fortement établie comme exportateur d'armes comme l'Allemagne et la France. Elle a même convaincu la Turquie, membre de l'Otan, de lui commander des systèmes de défense aérienne. L'Azerbaïdjan a augmenté ses commandes de 378 %... Le Soudan et l'Ouganda, tous deux impliqués dans un conflit, ont totalisé, respectivement, 17 % et 16 % des importations en Afrique subsaharienne.

Les pays d'Orient et d'Extrême-Orient ont connu les plus forts volumes d'armement du monde. Tout d'abord l'Inde où les importations ont augmenté de 111 %, et le Pakistan de 119 %.

Les exportateurs d'engins de mort ne connaissent pas la crise !

Harle parle



TURKMÉNISTAN

Un objecteur, témoin de Jéhovah, d'Ashgabad, Tawel Pajmow, a été condamné à un an d'emprisonnement, le 20 mars 2014. La délégation turkmène auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU s'était pourtant engagée à protéger le droit à l'objection de conscience. Des lettres de protestation peuvent être adressées à :

Kurbanguly Berdymuhammedov
Président du Turkmenistan
Apparat Prezidenta
744000 Ashgabad
TURKMENISTAN

wri-irg.org

ISRAËL

L'objecteur druze Omar Saad a été condamné pour la sixième fois et emprisonné, le 23 mars, pour vingt jours. Il a subi une septième condamnation, le 13 avril, de quarante jours de prison cette fois-ci. « *Je ne servirai pas dans l'armée israélienne, même s'ils m'arrêtent encore six fois* », a-t-il déclaré. La place d'Omar, violoniste, est avec son orchestre et non en prison.

Protestations :
M. Moshe Yaalon
Ministre de la Défense
Ministère de la Défense
Hakirya
Tel-Aviv 61909
ISRAËL

newprofile.org

GRÈCE

L'objecteur Michalis Tolis a été condamné, le 14 mars, à huit mois de prison, avec un sursis d'un an, et deux cents euros de frais de justice. Une manifestation de solidarité s'est déroulée devant le tribunal avec l'Association des objecteurs de conscience grecs. Il a déjà reçu et refusé un second appel à l'armée.

ebco-beac.org

BELGIQUE

Le procès de Vredesactie, section belge néerlandophone de l'IRG, s'est déroulé le 6 février, à Bruxelles, pour

avoir symboliquement fermé le ministère de la Défense belge, en décembre 2008. Suivant les recommandations du procureur, Vredesactie a été acquittée le 13 mars.

De plus, les militants de Vredesactie ont bloqué, le 27 mars, l'entrée de la conférence annuelle de l'Agence européenne de défense à Bruxelles. Il s'agit d'une réunion entre les responsables politiques européens et les représentants de l'industrie européenne d'armement : les profiteurs de guerre. Les militants ont été embarqués par la police.

vredesactie.be

ALLEMAGNE

Dans le cadre des commémorations de la guerre de 14-18, l'IDK, une section allemande de l'IRG, organise, le 24 mai, à Berlin, un concert au local du syndicat des travailleurs libres. Une rencontre aura lieu, le 31 août, au musée antiguerre.

idk-berlin.de

ÉRYTHRÉE

Tous les ans, près de vingt mille Érythréens, âgés de dix-sept à cinquante ans, sont enrôlés de force dans le service national pour servir le régime politique en place. Les détenus sont très rarement libérés et vivent dans des conditions assimilables à l'esclavage. Une campagne contre cette conscription forcée a été lancée et culminera, en juin, à Genève, pour interpeller le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

stopslaveryinertrea.org

COLOMBIE

L'agression de l'État contre la communauté de paix San José de Apartado continue, même en période d'élections, elle qui, d'habitude, exhibe des images empreintes de bonté. Des militaires ont humilié et menacé de mort des villageois, les accusant de collaborer avec la guérilla. Les affrontements entre les



MONDE

Le Sipri, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, détermine tous les ans les dépenses militaires mondiales. Elles s'élèvent, pour 2013, à la somme de 1 747 milliards de dollars.

L'IPB, Bureau international de la paix de Genève, coordonne tous les ans la **Journée internationale sur les dépenses militaires**. Il s'agit de les dénoncer, ainsi que l'austérité, et de demander leur reconversion dans des investissements civils pour les besoins sociaux. Des actions ont eu lieu un peu partout dans le monde le 14 avril, notamment en Grèce, en Espagne, au Royaume-Uni, en Russie, en Inde, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, au Canada... À Athènes, un immense signe du désarmement avec des militants portant des torches était déployé devant la station Monastiraki, aux pieds de l'Acropole avec l'Association des objecteurs de conscience grecs. À Séville, le Réseau antimilitariste et non-violent d'Andalousie a prôné l'objection fiscale lors d'un rassemblement. À New York, avec la War Resisters League, la Brigade des grands-mères pour la paix et l'Action pour la paix, un concert avait lieu à Times Square et une conférence s'est déroulée à l'ONU avec les ONG.

ipb.org

AMÉRIQUE LATINE

troupes de l'armée et les guérilleros des Farc mettent en danger les populations civiles. Le gouvernement passe outre les ordres de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'État demandant de retirer les bases militaires et policières proches des populations civiles, de sorte que celles-ci ne servent plus de bouclier.

La communauté résiste toujours de façon non violente, et exprime sa reconnaissance envers ceux des autres régions et pays qui lui expriment leur précieuse solidarité.

cdpsanjose.org

La Communauté des États latino-américains et caribéens a déclaré, le 29 janvier 2014, l'Amérique latine et les Caraïbes « zone de paix », s'engageant à une résolution pacifique des conflits, afin de supprimer pour toujours l'usage, et la menace de l'usage, de la force dans la région. Elle s'engage à continuer de promouvoir le désarmement nucléaire comme objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet pour favoriser le renforcement de la confiance entre les nations.

csotan.org

Conseil d'administration

du 6 avril à Limoges

Activités du secrétariat

Représentation de l'UPF au Sénat, le 14 janvier, au colloque des *Citoyens du monde* sur Albert Camus, et, le 20 janvier, à celui sur les armes nucléaires, organisé par l'Observatoire des armements. Le 25 janvier, à l'AG du Comité Louis Lecoin et à une réunion pour le soutien de la CNT (« sauver le 33, rue des Vignoles », local historique des luttes parisiennes). Le 1^{er} février, à Madrid, pour la mémoire d'Howard Clark, président de l'IRG. Le 6 février, au tribunal de Paris, soutien à un objecteur turc demandeur du droit d'asile. Le 8 février, exposition de livres au local d'Émancipation (où se tiendra le prochain congrès UPF). Le 10 février, visite à Josette Béringier, fille de Louis Lecoin, qui nous donne un stock d'ouvrages. Les 15 et 16 février, stand et participation au salon anticolonial à La Bellevilloise (Paris XX^e). Le 26 février, réunion du collectif *Fermons Eurosatory*. Le 12 mars, AG du collectif *Armes nucléaires stop*. Lettres de soutien à *Vredesactie* (section IRG belge) en procès, à une pacifiste incarcérée en Irlande, à un objecteur de Chypre-Nord et à un objecteur israélien.

Journal, site Internet, Facebook, émissions Si vis pacem

- Le journal d'avril a été édité avec quatre pages en couleurs. Merci à Éric Coulaud pour sa trouvaille parue en une.
- Notre site Internet s'améliore. Il permet de publier les infos urgentes et, parfois, des articles non retenus par le comité de lecture.
- Jimmy tient à jour deux pages sur Facebook, sur l'*Union pacifiste* et sur 14-18 « Adieu la vie, Adieu l'amour ».
- Radio : des émissions enregistrées à l'avance sont souhaitées afin de soulager les animateurs franciliens, surtout avec les soucis de santé de Gérard Durand.

Situation de la trésorerie

L'ensemble n'est pas alarmant, mais reste tendu en fonction des rentrées d'adhésions et d'abonnements, garantes de notre indépendance financière.

Bilan financier du tribunal pacifiste de Limoges : frais de déplacement 450 € ; remise d'un prix spécial de l'UPF à Aurélie Gatet, fixé à 114,18 € (14-18 ! humour...), pour son « monument à la mutilation des poilus » exposé au tribunal. (photo ci-contre)

Campagnes en cours

- *Collectif Otan-Afghanistan* : réunions mensuelles suivies par Maurice.
- Nucléaire : Maurice Balmet a participé à l'AG du *Réseau sortir du nucléaire* à Lyon. Par ailleurs, l'UPF ne signera pas l'appel du MAN pour un désarmement unilatéral nucléaire : une mise au point reste à adresser à ce mouvement que nous connaissons bien.
- *Collectif Fermons Eurosatory* : les groupes belges sont prêts à venir à Paris en juin.
- Le « tribunal pacifiste » du 5 avril a jugé les généraux de 14-18. Les participants expriment leur satisfaction. Gernot, venu d'Allemagne (DFG-VK), a pu mesurer les différences de mentalités des deux pays, dont le traumatisme de cette guerre n'est pas le même. Traiter et clarifier le passé et ses erreurs est

important du point de vue de Christophe (*Groupe pour une Suisse sans armée*) dans le cadre d'une stratégie pour la réhabilitation des réfractaires.

- À Lyon, le groupe prépare le colloque « Les Résistances s'affichent » avec exposition sur Louis Lecoin (réfractaire en 14-18) et festival de films pacifistes prévus en novembre.
- *Les Amis de Louis Lecoin*, de Saint-Amand-Montrond, organisent les « 60 ans de la guerre d'Algérie » le samedi 15 novembre, en lien avec l'association des 4ACG et des réfractaires : rencontre prévue à Drevant (Cher), avec l'historien Tramor Quemeneur et un élu de La Villegie (village creusois qui avait empêché le passage d'un convoi de rappelés), puis interventions d'associations de Bourges et de l'école de la paix de Grenoble (éducatif), sans oublier une partie culturelle (avec des auteurs de fictions) et une soirée spectacle.
- Festival CNT à Montreuil sur « 14-18 », du 2 au 4 mai avec participation de l'UPF. Stand au Salon du livre libertaire du 9 au 11 mai.
- Campagne pour populariser l'idée du désarmement unilatéral : mettre en valeur les avantages, pour le citoyen, d'une France sans armée.

International

- IRG : à la suite du décès d'Howard, le CA a proposé la nomination de Christine Schweitzer pour la présidence. René ira à Londres, le 17 mai, pour rendre hommage à Howard. Il participera à l'AG de notre *Internationale* au Cap (Afrique du Sud) du 4 au 11 juillet 2014. Cette grande première sur le continent africain dans l'histoire de l'IRG revêt une importance décisive pour notre développement.
- BEOC : le conseil se tiendra à Bruxelles, le 17 mai, avec un colloque pour les cinquante ans de l'objection de conscience en Belgique. AG et colloque, les 11 et 12 octobre à Istanbul, pour obtenir un statut des objecteurs en Turquie.
- Colloque européen pour la paix à Sarajevo, les 6 à 9 juin : personne parmi les présents n'est disponible pour y aller (appel à volontaires).
- Le 14 juin, en Allemagne, première Journée internationale d'action pour une éducation et une recherche libérées des militaires.
- Campagne contre les aumôneries militaires lancée par des sections de l'IRG.

Questions diverses

- Retirage du tract « Qu'est-ce que l'UP » après proposition de rédaction à soumettre aux membres du CA.
- *L'antimilitarisme libertaire* de P.-V. Berthier : la maquette nous sera transmise par les éditions *L'En dehors* pour retraitage par l'UPF.
- Le « square P.-V. Berthier » à Issoudun, obtenu par un « collectif PVB », sera inauguré le 3 mai.



René présente le monument à la mutilation du poilu, créé par Aurélie Gatet pour l'UPF.



TRIBUNAL PACIFISTE



À Limoges, le 5 avril dernier, un « tribunal » convoqué par l'UPF et le Cira du Limousin, était appelé à juger les généraux français les plus impliqués dans les condamnations à mort et l'exécution de ces condamnations durant la Grande Guerre (cf. UP mars et avril 2014). En voici le...

Jugement définitif

Rendu à la Maison du peuple, à Limoges, le 5 avril 2014

INTRODUCTION

I. De la compétence de la cour et du droit applicable

a. Il est demandé à la présente cour de statuer sur des faits qui se sont produits il y a bientôt un siècle, afin de déterminer si les personnes qui ont été victimes de ces actes ont droit, de notre temps, à la totale réhabilitation.

b. Afin d'inscrire son jugement dans le présent, c'est au regard du droit actuel et de la morale tels que nous les comprenons et les vivons de nos jours que la cour statuera.

PREMIÈRE PARTIE

La situation des personnes ayant ordonné des exécutions

II. En ce qui concerne la guerre

a. Avant toute chose, c'est la guerre qu'il convient de condamner. Non seulement celle qui nous occupe ici, mais toutes les guerres, jusqu'ici comme à l'avenir et puisse-t-il ne plus jamais y en avoir !

b. Il est ensuite essentiel de rappeler, de faire savoir et de clamer haut et fort que la guerre est interdite par la charte des Nations unies (article 2, § 3 et 41).

c. Ainsi les Nations unies, tous les États du monde et toutes personnes ont le droit et le devoir, éthique et juridique, par elles-mêmes, par leurs instances nationales et au travers des organes des Nations unies de prévenir la guerre et de faire prévaloir la paix.

d. Par ailleurs, le droit à la légitime défense tel que contenu dans la charte des Nations unies est très strictement régulé (art. 513). Il doit, en particulier, être utilisé selon le principe de proportionnalité.

e. Nous ajoutons, de plus, que, dans la plupart des circonstances, les méthodes de la prévention et de la non-violence suffisent. Elles peuvent et doivent prévaloir et peuvent donc être exigées des personnes et autorités faisant valoir un tel droit à la légitime défense.

f. En raison de ces mêmes exigences de prévention et de non-violence, ce droit à la légitime défense, en tenant compte, de plus, de l'ensemble du droit humanitaire qui interdit les armes

de destruction massive, ne permet pas de légitimer l'existence des armées et de telles armes, pourtant encore actuellement présentes dans de nombreux pays du monde.

g. Notre cour considère ainsi que la préparation à la guerre, l'établissement de forces armées et la fabrication d'armes constituent, elles aussi, des crimes majeurs. Crimes d'autant plus abjects qu'ils créent au sein de l'humanité un esprit de conflit armé qui nuit gravement à l'avenir de l'humanité et qui détourne, de façon grave et constante, des ressources humaines, naturelles et matérielles nécessaires à la construction de la paix et à la réalisation du bien-être et de la dignité de l'humanité et de chacune et de chacun de ses membres.

h. Nous concluons cette partie sur la guerre en précisant que la paix est un bien commun de l'humanité et que nul n'est en droit d'y porter atteinte, potentiellement ou effectivement.

III. En ce qui concerne la peine de mort

a. Il convient ensuite de condamner de la façon la plus absolue la peine de mort. Tout État au service d'une population et de sa qualité de vie ne peut que montrer l'exemple du respect de la vie.

b. Il y a lieu de souligner ensuite, avec la plus forte véhémence, le fait que la guerre constitue en elle-même une condamnation à mort massive, dont le plus souvent les victimes sont civiles.

c. Peine de mort, de plus, délivrée sans discrimination, sans jugement et librement par tous les belligérants.

d. Il ne va pas sans dire que cela renforce d'autant notre condamnation de la guerre et de sa préparation.

IV. En ce qui concerne les crimes de guerre

L'homicide intentionnel, qu'il soit légal ou extrajudiciaire, commis contre des militaires ou des civils, constitue en temps de guerre un crime de guerre au sens de l'article 3 des quatre conventions de Genève de 1949 sur le droit humanitaire et au sens de l'article 8 du statut de la Cour pénale Internationale.

V. En ce qui concerne le droit humanitaire

a. Il importe de rappeler ici que, selon le droit humanitaire (les conventions de Genève précitées et les législations 



nationales qui les appliquent), toute personne commettant un acte réprimé par ce droit est punissable.

b. Nul ne saurait donc invoquer son devoir d'obéissance pour s'en disculper et tout un chacun se doit alors de résister à tout ordre à ce titre illégal.

VI. En ce qui concerne la conscription

Si le droit actuel concernant les droits humains fait exception à l'interdiction du travail forcé pour les forces armées et pour le service civil, notre cours considère pourtant que la conscription constitue une violation grave et massive du droit à la vie, du droit à la liberté, mais aussi du droit de chacune et de chacun à ne pas avoir à violer les droits fondamentaux d'autres personnes.

VII. En ce qui concerne l'objection de conscience

a. Il convient donc de faire savoir ou de rappeler que le comité des droits de l'homme des Nations unies (organe juridique) et la Cour européenne des droits de l'homme ont désormais pleinement reconnu le droit à l'objection de conscience.

b. Ce droit, désormais reconnu comme universel, permet de refuser la préparation de la guerre, la participation à la guerre ou, le cas échéant, un ordre injuste au regard du droit humanitaire.

VIII. En ce qui concerne le droit humain à la paix

Notre cour tient enfin à rappeler que tout individu et donc toute l'humanité ont le droit fondamental et inaliénable de vivre en paix. Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation effective de ce droit humain à la paix sont encore largement à créer. À sa modeste mesure, la présente cour entend participer à la reconnaissance et au progrès de ce droit de l'homme à vivre en paix.

DEUXIÈME PARTIE La condamnation

En conséquence, au regard du droit actuel, les personnes ayant organisé, ordonné et mis en œuvre les exécutions légales ou extrajudiciaires de soldats et de civils durant la Première Guerre mondiale ont, d'ores et déjà, été condamnées par l'histoire et par l'évolution ultérieure du droit.

Leurs actes sont inacceptables et ne méritent aucun crédit ou reconnaissance.

De plus, il n'appartient pas à la présente cour de statuer selon le droit de l'époque. Aussi cohérent et pourtant inhumain que celui-ci ait pu être, l'existence même d'objecteurs de conscience – et nous citons ici Louis Lecoin avec tout l'honneur qui lui est dû –, mais aussi le simple bon sens et l'amour universel prouvent, si besoin était, que, quelles que soient l'époque et les circonstances, il est possible d'agir avec humanité.

Pour le surplus, la cour se refuse à citer plus avant et par leur nom des personnes, les généraux incriminés, lesquels ont déjà reçu bien assez d'attention durant cette journée et sont ainsi voués aux « poubelles » de l'histoire.

TROISIÈME PARTIE La réhabilitation

I. En ce qui concerne l'étendue de la réhabilitation

a. Au vu de ce qui précède, le processus même de la condamnation à mort étant inacceptable, il n'y a pas lieu de faire de distinction selon la nature des crimes ou la qualité des jugements rendus de l'époque. C'est donc l'ensemble des fusillés, de toutes les nations impliquées, qui doit faire l'objet d'une réhabilitation.

b. La réhabilitation doit être considérée comme une reconnaissance des erreurs du passé, comme une réconciliation avec le présent et comme une affirmation présente et future des valeurs choisies et universelles de la paix et du respect de la vie.

c. L'État et la nation portant une très forte responsabilité, tant pour les actes du passé que pour la promotion des valeurs actuelles et futures, il importe donc que l'État pose un acte fort dans le processus de réhabilitation.

II. En ce qui concerne les méthodes de la réhabilitation

a. C'est d'abord aux familles des victimes d'exécution qu'il convient d'accorder les effets premiers de la réhabilitation. Elles pourront ainsi, si elles en font la demande, obtenir sans frais l'inscription du nom des défunts sur les monuments aux morts.

b. Un cénotaphe national serait à ériger en leur mémoire aux Invalides, ou en un autre lieu d'une portée symbolique plus heureuse. Lequel portera inscription précisant que l'abolition de la peine de mort est un progrès universel et améliore le respect de la vie par les gouvernements.

c. Un effort culturel national sera enfin entrepris afin de rectifier les symboles historiques et de ne plus sanctifier les bouchers de l'histoire, afin de valoriser, en lieu et place, des personnes et leurs actes porteuses ou porteurs d'humanité et d'avenir, de liberté, de partage et de bonheur.

Fait à Limoges, par le Conseil de paix, le samedi 5 avril 2014.

Le président : Christophe Barbey, juriste et irénologue (promoteur de paix),

Le vice-président : Thom Holterman, professeur de droit émérite,

Le vice-président : Dr Gernot Lennert, historien et politologue.

Session extraordinaire du tribunal pacifiste réuni sous l'égide du Centre international de recherche sur l'anarchisme en Limousin (Cira-Limousin) et de l'Union pacifiste de France (UPF, section française de l'internationale des résistants à la guerre).

Le texte au format PDF, avec les notes, se trouve à l'adresse suivante : <http://www.demilitarisation.org/spip.php?article156>

Dernier témoignage d'un témoin de mortalité



S'IL EST VRAI, comme le disait Camus, qu'il y a des êtres plus grands et plus vrais que d'autres qui font, à travers le monde, une société visible et invisible qui justifie de vivre, on peut considérer, à l'inverse, qu'il y a des êtres plus vils et plus faux qui entravent les avancées de cette société.

Au vu de ce qui est enseigné dans l'histoire officielle, dans l'histoire patriotique, dans l'histoire subjective et partielle ; suggestive et martiale ; au vu de nos traditions guerrières, de notre système scolaire fondé sur le culte des guerriers, sur la gloire du plus sanguinaire ; au vu d'un hymne national qui, à l'encontre de toutes les valeurs de l'humanité et des droits de l'homme, considère qu'il y aurait du sang impur qu'il convient d'éliminer ; au vu de toute la rétrospective, en ce centenaire de la « grande boucherie », de tous les effets de cette politique belliqueuse ; au vu des milliers de morts qu'elle a entraînés ; au vu du lamentable constat qui suit l'examen de tous les dossiers que nous avons suivis, nous sommes en droit, voire, en devoir, de se poser quelques questions : s'il y a, en effet, des êtres plus grands et plus vrais, ce ne sont probablement pas ceux que l'on croit. Ceux que croit la société ; ceux que croient les citoyens, les écoliers, les étudiants abusés par une propagande éhontée des faits et gestes de tueurs en série... Ceux qui ont leur nom à tous les coins de rue... Ceux que l'on célèbre, que l'on fête encore à chaque cérémonie, cérémonie toujours évidemment, éminemment, militaire, à chaque triste anniversaire d'armistice, de telle ou telle bataille ; ceux que l'on présente comme des images respectées par les autorités, donc devant l'être par le citoyen, par l'écolier, par tout un chacun.

Si l'on considère le cas de nos accusés, celui de tous les maréchaux, maréfachos déjà évoqués, ou celui, franchement désespérant, de Franchet d'Espèrey, celui de tous les généraux, nous pouvons, sans risque d'erreur, en faire une analyse globale, holistique, générale. En effet, leur fonction même empêche de les évoquer un par un, en particulier. Qu'est-ce qu'un général pourrait avoir de particulier ?

Le plus souvent, nous constatons que leur addiction maldive à la tuerie organisée n'est pas fortuite : carrière prédestinée ; famille prédestinée, entre le sabre ancestral et le goupillon

traditionnel. Le goupillon, ce petit goupil, ce petit rusé à la queue rousse, roussie par les feux de l'enfer, l'enfer du décor. Le petit garçon né dans ce genre de famille, le plus souvent, à toutes les chances, toutes les malchances plutôt, de devenir militaire, et, de là, de monter les marches, de gravir les échelons, de sardine en sardine, sans avoir davantage le choix des armes que le charme des oies... Tout le monde ne peut pas réussir dans la vie... Comment ces pauvres enfants pourraient-ils, avec l'atavisme qu'ils traînent, avec l'héritage qu'ils portent, avec les tares de naissance, comment pourraient-ils avoir une vie saine, une vie sereine, avec une profession honnête, humaine, constructive, utile ? Les vrais responsables, finalement, de ces crimes en série, ce ne sont pas même les parents, eux-mêmes pris précocement, le plus souvent, dans ces filets tissés par ces deux fléaux que sont l'armée et l'église ; les véritables coupables de ces tueries répétitives, de ces génocides récurrents, ce sont bien l'armée elle-même et l'église, qui s'en fait la complice, comme on a pu le voir lors de toutes les guerres ; sans oublier l'État, car, comme l'écrivait Jules Vallès : « *Je suis ennemi du fouet de famille, du despotisme infâme du foyer, mais je hais l'État avant tout. C'est même l'État qui rend les pères féroces en sanctifiant l'autorité.* » Nous revoilà dans le même champ lexical : l'autorité, l'État, sanctifié par les soutanes.

Comment ne pas voir dans les tentatives de l'État pour pacifier, pour faire, prétendument, la paix, une lamentable hypocrisie, une ignoble supercherie, une puante mascarade ? Tant que les manifestations du souvenir seront faites par des militaires brandissant leurs drapeaux (drap-peau : faudra ta peau !!!) marchant au pas cadencé, du même pas que ceux, innombrables, qui tombèrent dans les tranchées, dans l'étranger, dans les travées, dans les graviers, dans les rizières, dans les Aurès, les Aussaresses, les OAS, les coups de Massu, les bigearerries, les saloperies, les sales duperies, les ypérites, les hyper cuites, les valmyvimyichy, les der des der toujours recommencées et romancées et fomentées par les mêmes crapules ; tant que les cérémonies des 11 Novembre, 8 Mai, et autres dates resteront militarisées, donc non civilisées, nous ne pourrions croire en aucune paix. Pour revenir à nos moutons, à nos mutants, à nos gloutons, à nos vampires, à nos charognards, à nos grognards, à nos gégénéaux dégénérés, à nos véneneux vénérés à tort et à travers, considérons-les comme des malades, puisqu'on ne peut pas avoir toute sa tête pour commettre de telles horreurs. On ne peut pas avoir toute sa tête, lorsqu'on obéit, le doigt sur la couture du treillis, à une autre tête.

La société française, mais il en va de même, semble-t-il, dans les pays voisins, la société donc, condamne un père de famille libérant sa fille inéluctablement handicapée d'une vie de souffrance, et, dans le même temps, glorifie, encense, idolâtre, décore les grands délinquants en uniforme.

N'est-il pas grand temps de les LIMOGÉR tous, une fois pour toutes ?



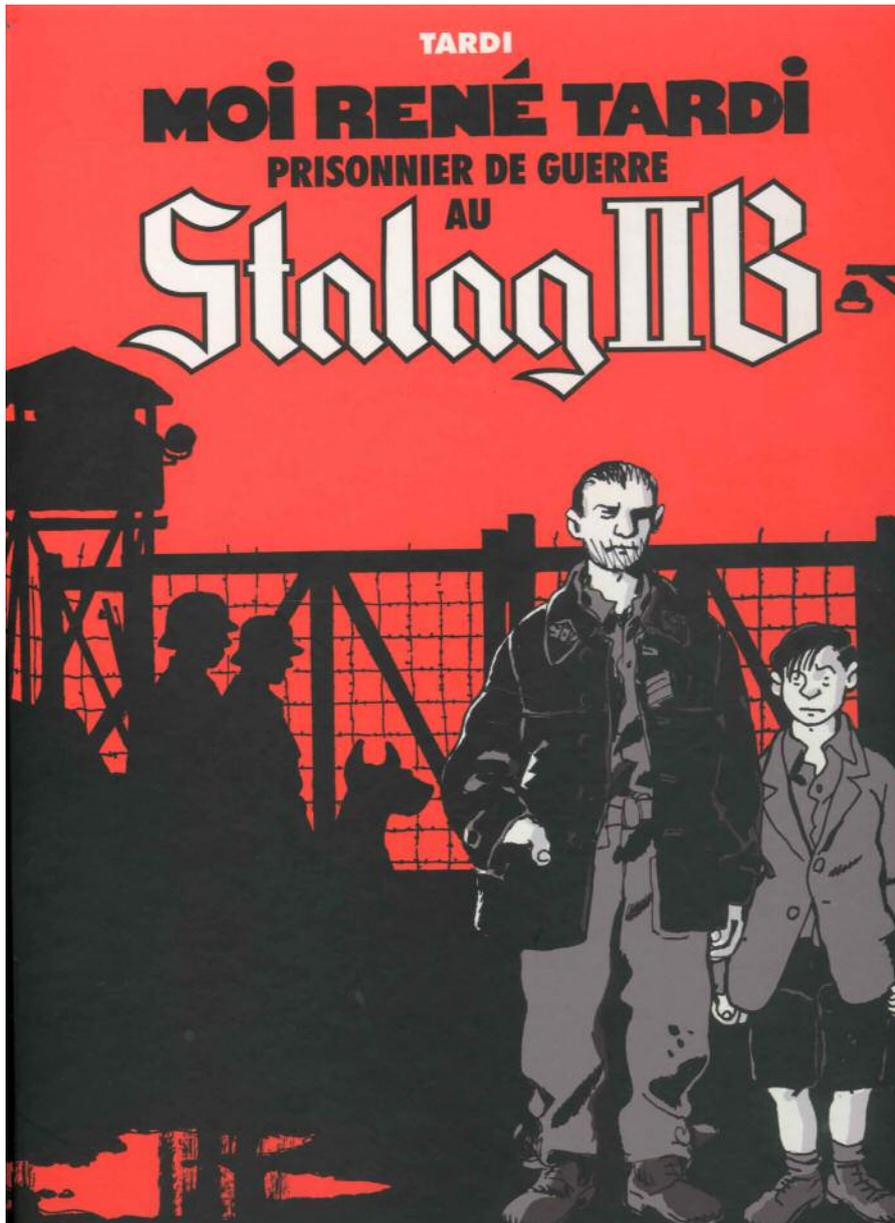
Photothèque Paul Colmar. Remerciements : Les Ardeents Éditeurs

Rappelons qu'au moins 650 soldats furent abattus par les balles françaises, fusillés pour l'exemple. Exigeons plus que jamais leur réhabilitation collective.

Yves Le Car
Tribunal pacifiste du 5 avril 2014, Limoges

Lui, Jacques TARDI,

Jusqu'à cette lecture, j'étais persuadé que « la guerre II », comme l'écrivait récemment une amie anglaise, n'était que du pipi de chat à côté de « La Grande », qui, personne ne le conteste aujourd'hui, est une mine inépuisable de matière première pour ceux qui veulent démontrer la connerie de la guerre. Et je me cantonnais dans les lectures de témoignages de poilus de 14-18. Tardi, qui a déjà consacré à ce thème bon nombre d'albums et même des DVD et CD avec son complice Jean-Pierre Verney et sa compagne Dominique Grange, s'est attaqué à la Seconde Guerre mondiale. Il montre alors aisément qu'elle peut aussi être utilisée pour promouvoir le pacifisme.



ON SAVAIT qu'il était marqué par la « grande boucherie », qu'il était devenu pacifiste militant en écoutant sa grand-mère raconter d'abominables scènes vécues par son grand-père, mais on ne savait rien au sujet de la génération intermédiaire.

Un jour, Jacques Tardi a demandé à son père d'écrire ses souvenirs de prisonnier de guerre. Celui-ci s'est exécuté remarquablement sur trois cahiers d'éco-

lier. Après sa disparition, Jacques Tardi en a tiré un magistral premier album intitulé : *Moi René Tardi prisonnier de guerre au Stalag IIB* (Casterman, 2012).

Ça commence en 1933, quand le père Tardi s'engage dans la préparation militaire pour devenir pilote de char, et ça s'arrête 188 pages plus loin, en janvier 1945, quand les nazis font évacuer le camp de prisonniers où il croupissait.

Cela nous permet d'espérer un second volume qui relatera le retour en France.

Le coup de génie de Jacques Tardi dans ce récit, c'est de s'être mis en scène en tant qu'adolescent critique, je veux dire : qui sait ce qu'on sait aujourd'hui, mais que, par malheur, son père ignorait à l'époque.

Tout l'album est donc rempli d'images surréalistes montrant ce gamin en culotte courte, juché sur le char conduit par son père et lui parlant un peu comme une conscience, puis le suivant partout dans le stalag en ne lui épargnant aucun commentaire, à connotation forcément pacifiste.

Il est évident, pour nous qui lisons ces lignes aujourd'hui, que le ridicule de l'armée française mal préparée pour affronter Hitler saute aux yeux. Mais, en 1939, des jeunes idéalistes de 19 ans qui ne pouvaient pas tenir compte des récits des vieux de 14, vu que ceux-ci parlaient peu et manquaient de recul, se sont rapidement retrouvés engagés irrémédiablement dans une aventure où ils n'étaient plus que des matricules.

René Tardi est observateur, lucide, conscient, juste et incorruptible. Il nous relate la vie, enfin, la survie au stalag, avec la grandeur des uns, la petitesse des autres, ou même l'une et l'autre chez chacun des acteurs, au gré des situations. Il n'omet pas de parler des victimes civiles, de la triste situation des femmes et des faibles en général.

Tout au long de sa captivité, il refusera de collaborer et tirera au flanc tant qu'il pourra. Il assistera à des crimes, des assassinats, des trahisons, des démonstrations de solidarité et d'amour, comme pour prouver que, dans cette guerre comme dans toutes les autres, l'homme peut se révéler sous les meilleurs comme sous les pires aspects.

Le tragique habilement mêlé à l'humour, rien de tel pour nous amener à partager cette horreur de la guerre et de son principal vecteur, l'armée.

propagandiste du pacifisme intégral, sur sa table à dessin

S'il y a une autre leçon qu'on peut tirer de cet album, c'est celle de l'éternelle incompréhension entre les générations, si bien mise en musique par Tonton Georges dans *Le temps ne fait rien à l'affaire*.

Quand nous arrivons à l'âge des premiers bilans, nous regrettons tous de ne pas avoir su écouter nos pères et nos grands-pères. Mais, quand on est jeune, on n'a guère envie d'entendre ces histoires de croulants ! Ce n'est pas une question de connerie ou pas, mais c'est humain.

Aussi, l'exemple exceptionnel de Jacques, qui a su, juste à temps, demander à René de lui rédiger ses souvenirs, nous invite à réfléchir sur la manière de reproduire cette expérience.

Ne serait-il pas judicieux que les enseignants – dont c'est un des rôles – s'emploient tout au long des scolarités, et dès la première classe, à inculquer aux jeunes humains l'intérêt, pour eux, de demander à leurs aînés d'écrire leurs mémoires, que ce soit sur le plan profes-

sionnel, social, politique, humaniste, de manière que, le moment venu, quand leur conscience leur donnera – ou pas – le signal, ils puissent découvrir ou redécouvrir des expériences forcément enrichissantes ?

Utopie ? Peut-être. Et pour ceux qui n'aiment pas ou ne savent pas écrire, il y a les enregistrements aujourd'hui si faciles à réaliser.

Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe, et c'est tout à fait vrai dans ce registre.

À l'autre bout de la chaîne humaine, on pourrait demander aux retraités, à ceux qui souvent ne savent pas quoi faire de leur nouvelle disponibilité, d'écrire leurs mémoires et de les déposer là où elles pourraient être utilisées plus tard. C'est peut-être aussi l'un des rôles des animateurs de clubs, mais aussi des travailleurs sociaux, voire des médecins, que de les y encourager ?

Que d'erreurs pourraient ainsi être évitées !

« On n'est pas forcément content d'être reconnu par des gens qu'on n'estime pas. »

C'est ce qu'a déclaré Tardi, en apprenant qu'on le proposait pour la Légion d'honneur.

Lui et sa femme, Dominique Grange, sont vraiment de braves gens qui peuvent se regarder dans une glace. Ils ont publié un communiqué expliquant leur colère de n'avoir pas été informés par les organisateurs du Festival d'Angoulême que celui-ci était sponsorisé par une entreprise israélienne installée dans les territoires occupés. Parce que, cette année, l'expo-phare du 41^e Festival de BD était consacrée, notamment, à l'œuvre de Tardi concernant 14-18...

Nous ne les honorerons jamais trop, pas avec des statues ni des plaques de rues, mais dans nos écrits et dans nos cœurs.

Jean-François Amary

Et pendant c'temps-là...

À LA MI-MARS se tenait à Lyon le salon « Primevère », « salon-rencontres de l'alter-écologie ». Beaucoup de monde pour s'intéresser à l'écologie en actes, aux alternatives. Des militants de l'UPF étaient présents, au stand de l'Observatoire des armements, ainsi qu'à travers l'exposition « Les résistances à la guerre s'affichent ». Celle-ci était centrée, pour cette première partie, sur la période 1965 – 2014, à travers les différentes luttes contre la militarisation, au plan national avec Louis Lecoin, et au plan lyonnais avec Gérard Lanvin.

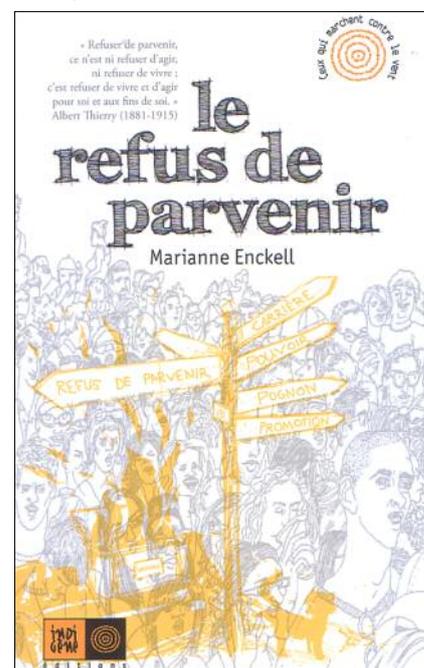
Un petit constat : nous avons des progrès à faire en communication, afin qu'un maximum de monde admire ce florilège d'affiches antimilitaristes parfumées à l'insoumission, l'objection, la résistance à la militarisation. Promis, on va travailler cela.

Je vous conseille un petit bouquin des éditions Indigène : *Le refus de parvenir*, de Marianne Enckell. Il nous rappelle que l'on peut vivre, que l'on peut réussir sans être un parvenu qui cherche à grimper dans l'échelle sociale (un « grimpons », disent les Suisses).

Lisez ces lignes. Vous y croiserez plein de gens sympathiques, depuis les anars de la fin du XIX^e siècle, jusqu'aux féministes des années 1980. Merci à Marianne Enckell, inlassable animatrice du CIRA (Centre International de Recherche sur l'Anarchisme) de Lausanne.

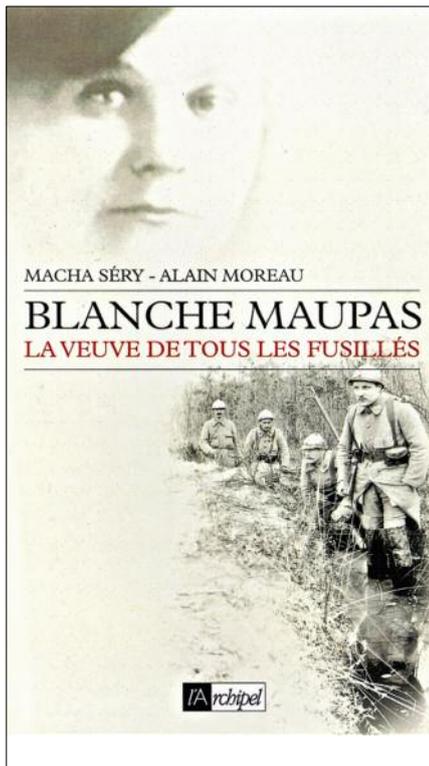
Jean-Michel Lacroûte

Site du CIRA de Lausanne :
<http://www.cira.ch/>



Blanche Maupas,

Le film « Blanche Maupas » raconte l'histoire d'une institutrice qui, avec un courage exceptionnel, va harceler l'institution militaire pour faire réhabiliter son mari instituteur, Théophile Maupas, fusillé avec trois autres caporaux pendant la guerre 14-18, pour « refus d'obéissance ». L'enquête de Blanche Maupas démontrera que les soldats ont été choisis au hasard et exécutés pour l'exemple. Elle n'obtiendra la reconnaissance des faits qu'en 1934, après de longues années de combat acharné contre les autorités militaires et politiques. Elle en sortira victorieuse, mais épuisée et meurtrie.



« JUSTICE RENDUE ! Les fusillés pour l'exemple seront réhabilités ! » : tel est le slogan de la Fédération de la libre-pensée, associée depuis plusieurs dizaines d'années à l'Union pacifiste, à la Ligue des droits de l'homme et à l'Association républicaine des anciens combattants, pour faire réhabiliter quelque 650 soldats fusillés par l'armée française pendant la guerre 14-18.

La période de commémoration du centenaire de la « grande boucherie » est l'occasion de relancer le débat, et cela se fait le plus souvent avec la projection du téléfilm *Blanche Maupas*, réalisé par Patrick Jamain et diffusé le 11 novembre 2009 sur France 2. Rappelons* que ce beau film, interprété par Romane Bohringer et Thierry Frémont, a été scénarisé par Alain Moreau d'après l'œuvre de Macha Séry et Alain Moreau : *La Veuve de tous les fusillés*.

Le livre de Macha Séry, journaliste et romancière, et d'Alain Moreau, auteur de nombreux téléfilms et documentaires, est construit comme une œuvre cinématographique. Chaque scène, dans les tranchées de Champagne ou dans le village de la Manche, est vivante, visuelle et émouvante. Les personnages sont caractérisés par leur humanisme, leur courage ou leur lâcheté. Presque toutes les séquences du livre sont reprises dans le film, mais la lecture du livre permet de mieux fixer dans les mémoires les détails de la lutte contre l'institution militaire et, malheureusement aussi, contre l'opinion publique.

Une scène du film, bien décrite aussi dans le livre, est particulièrement étonnante pour les pacifistes. Il s'agit de la journée patriotique consacrée aux soldats et à leurs chefs, demandée par le ministre de l'Instruction publique. L'année où l'armée française est enterrée dans les tranchées, l'institutrice Blanche Maupas a dû décorer la salle de classe avec des drapeaux tricolores, des portraits de

généraux, des photos de défilés militaires. « Sur l'estrade trône un mannequin revêtu de l'uniforme des poilus. Au tableau noir sont inscrits des slogans patriotiques. Monsieur le Maire, son conseil municipal et quelques parents d'élèves sont invités à écouter les enfants dire des poèmes patriotiques. Puis l'écu lit la proclamation du général Joffre : "Au moment où s'engage une bataille dont dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière... Tous les efforts doivent être employés pour attaquer et refouler l'ennemi..." »

L'armée et l'école

Nous connaissons tous les liens étroits que les gouvernements de la République ont toujours souhaité maintenir entre l'éducation scolaire et la formation militaire. L'Union pacifiste n'a jamais cessé de les dénoncer. Mais, dans la situation guerrière de 14-18, la scène du film *Blanche Maupas* est particulièrement révélatrice et choquante de l'emprise de l'armée sur l'éducation des enfants.

Je me pose la question : comment les enseignants ont-ils pu se laisser abuser par la propagande militaire et le bourrage de crâne alors qu'ils étaient les premiers à dénoncer les menaces de guerre ? En effet, dès 1905, quand fut créée la *Fédération des membres de l'enseignement laïc*, affiliée à la CGT d'obédience anarcho-sindicaliste, des responsables prirent position. En 1910, les syndicalistes créent la revue *l'École émancipée* et exposent leur pacifisme. Ils refusent ensuite « l'Union sacrée ». La revue sera d'ailleurs interdite dès le début de la guerre. Des instituteurs seront même révoqués, puis emprisonnés pour propagande pacifiste.

Ce fut le cas de Marie et de François Mayoux qui ont écrit dans leur ouvrage *Notre Affaire* : « Dès octobre 1914, pour répondre aux étranges arguments d'un

institutrice insurgée contre l'armée

collègue qui voulait, à toute force, mettre dans le même sac les dirigeants et les dirigés allemands, nous écrivîmes un article pour l'École émancipée. Cet article ne put paraître, mais la copie, saisie en juillet 1917, a servi à l'avocat général près la cour d'appel de Bordeaux pour appuyer son accusation. Et qu'a-t-il trouvé dans ces quelques lignes écrites au début de l'horrible cauchemar ? Ceci : "Il faut développer la haine de la guerre et non la haine du peuple allemand, victime comme nous, mais non complice de ses maîtres..."

« Dès mai 1915, nous avons préparé un manifeste des institutrices syndicalistes pour crier : Assez de sang versé ! Nous avons tenté de le publier, le 1^{er} juillet 1915. Cette tentative valut à notre secrétaire adjointe une menace de révocation sans préjudice des poursuites qui pourraient être ordonnées par l'autorité militaire. »

Des institutrices courageuses s'opposent à la propagande guerrière à l'école

Hélène Brion, institutrice féministe et pacifiste, est suspendue puis emprisonnée en 1917. Elle est condamnée, en 1918, à trois ans de prison avec sursis. Elle ne pourra enseigner de nouveau que sept ans plus tard. Son crime ? « Propagande défaitiste ». Autrement dit, avoir été pacifiste, porte-parole du courant pacifiste qui naquit en 1915 au sein de la CGT et membre du Comité international des femmes pour la paix permanente.

Voici un extrait de la déclaration qu'elle lit au premier conseil de guerre du 29 mars 1918 : « Avant la guerre, la seule propagande pacifiste que je reconnais avoir faite a été de répandre et de faire lire le plus possible le livre *Bas les armes !* de la baronne Bertha von Suttner, Prix Nobel pour la paix en 1905...

« Je suis ennemie de la guerre, parce que féministe. La guerre est le triomphe de la force brutale... La paix armée, cette invention suprême des hommes, n'est, en réalité, qu'un mensonge gigantesque, qui s'infiltré dans toutes les consciences...

« Ce qui m'épouvante, dans la guerre, plus encore que les morts et les ruines qu'elle accumule, plus encore, infiniment plus que les malheurs matériels,

c'est l'abaissement intellectuel et moral qu'elle entraîne. Or, tout ce qui abaisse le niveau moral, contribue à l'asservissement de la femme. »

Madeleine Vernet, éducatrice pacifiste, écrit au sujet d'Hélène Brion emprisonnée : « Hélène Brion était pacifiste, nous ne songeons pas à le nier ; nous le sommes avec elle. Notre pacifisme est fait de l'amour de notre pays et de l'amour de l'humanité que nous ne considérons pas incompatibles l'un avec l'autre.

« Nous pensons que si les dirigeants le voulaient, la paix pourrait être étudiée et qu'une bonne solution mettrait fin à toutes ces horreurs qui nous épouvantent. Nous voulons la Société des nations, les États-Unis d'Europe (que Victor Hugo appelait de tous ses vœux il y a près de cinquante ans), nous voulons une entente internationale de toutes les puissances pour empêcher qu'une pareille calamité se renouvelle.

« Voilà notre pacifisme ; et c'était celui d'Hélène... Oui, nous sommes des pacifistes, nous tous qui clouons la guerre au pilori. Nous sommes pacifistes et nous revendiquons le droit de le dire. »

Contre le « bourrage de crâne »

En mai 1917, sous le titre *Les Instituteurs syndicalistes et la Guerre*, la section de la Charente de la Fédération nationale des syndicats d'institutrices et d'instituteurs publics rappelle la liberté de conscience des instituteurs et l'impossibilité pour eux de devenir ces « bourreurs de crânes », ces bellicistes propagandistes que le gouvernement désire. Ils écrivent : « Ce que nous n'avons jamais accepté, ce que nous n'accepterons jamais, ce que nous repoussons du pied avec une répugnance méprisante, c'est cette prétention du gouvernement de la République à nous transformer en agents politiques de la plus basse espèce, en propagandistes "anti-Boches", en missionnaires de la haine la plus aveugle, enfin – honte et infamie ! – en bourreurs de crânes à l'usage de nos propres élèves.

« Pour respecter la conscience des enfants et des familles nous devons donc – en classe – nous abstenir de prendre parti. Les faits, semble-t-il, sont assez terribles ; ils sautent assez aux yeux ; ils torturent assez les cerveaux et les cœurs, sans que nous allions, avec nos propos



31. — LES DEVOIRS DU CITOYEN (1)

OBÉISSANCE A LA LOI — LOI SCOLAIRE — LOI MILITAIRE

Blanche Maupas, suite



guerriers, retourner le poignard dans la plaie.

« Qu'on nous comprenne, nous n'entendons pas excuser les crimes allemands ni la violation de la Belgique, mais nous pensons encore, ce qu'écrivait en 1913, M. Justin Godart, député, membre de la mission Carnegie, aujourd'hui sous-secrétaire d'État au service de santé : "LA GRANDE ET SEULE COUPABLE C'EST LA GUERRE... Si, par malheur, elle mettait aux prises demain, les nations les plus civilisées, les armées les plus disciplinées, des atrocités seraient sûrement commises, comme là-bas dans les Balkans."

« Non, nous ne sommes pas aptes à remplir certaines besognes, nous sommes instituteurs et non journalistes, éducateurs et non charognards, maîtres de la jeunesse et non maîtres chanteurs.

« La guerre est immorale, inhumaine, ruineuse.

« Notre programme n'a pas varié, il ne variera pas jusqu'à la fin de l'horrible et stupide boucherie : la paix ! la paix ! la paix !

« À la guerre, il n'y a qu'un remède, la paix. C'est la paix que nous voulons, d'accord avec tous les hommes dignes de ce nom. »

Après la guerre, le Syndicat des institutrices et des instituteurs, la Ligue des droits de l'homme, la Libre-pensée, la journaliste Séverine, Roger Monclin et La Patrie humaine, entre autres, aideront Blanche Maupas dans sa demande de

réhabilitation. Les comités Maupas ne défendront pas seulement « Théophile Maupas, passé par les armes après dégradation militaire pour refus d'obéissance » d'après l'avis officiel de l'armée française, mais aussi beaucoup d'autres fusillés pour l'exemple.

L'école toujours soumise à l'armée

Si le mouvement pacifiste a pris de l'ampleur après la Première Guerre mondiale et a tenté de s'opposer à la Seconde Guerre mondiale, il n'a pas eu assez d'impact dans l'éducation.

Je ne peux résister au besoin de citer des pages écrites, en 1947, par l'inspecteur général de l'instruction publique, J. Cressot, dans le livre *L'Éducation morale à l'école primaire* : « Après avoir vécu les années tragiques de cette nouvelle guerre, la douleur de la défaite, l'étouffement qui l'a suivie, tant de souffrances de toutes sortes... il est impossible de parler aux enfants comme si tout cela n'avait pas été... »

Et pourtant ! Après les leçons sur la bonne tenue à l'école, dans la famille et dans la société, les dernières leçons ont pour titre : *La France, nation et patrie : le patriotisme et Les devoirs du citoyen : l'instruction et le service militaire.*

On peut lire dans ces pages : « Une nation qui veut vivre, et vivre libre, doit avoir la force de se défendre si elle est attaquée par d'autres nations. Voilà pourquoi la France a une armée. Si cette

armée n'existait pas, la tentation serait grande pour une nation étrangère d'imposer sa volonté à la France, et, au besoin, de l'envahir. Aussi longtemps qu'il y aura des peuples ambitieux et violents, les peuples faibles ou désarmés seront en danger. Pour avoir la paix, il faut donc être fort, et si pénible que ce soit, préparé à faire la guerre. »

Tout le contraire de notre devise de l'Union pacifiste : « Pour faire la paix, il faut préparer la paix ».

Il poursuit : « C'est dès maintenant qu'il faut se préparer à être un bon soldat. Le bon soldat est fort et endurant ; il sait obéir "sans hésitation ni murmure" ; il comprend les ordres qu'il reçoit ; au besoin, il trouve lui-même ce qu'il faut faire... Il faut accepter de bon cœur le départ au régiment, la discipline, les fatigues, les menus désagréments de la vie militaire... Les meilleurs doivent être aux postes les plus difficiles et ne pas se dérober par un égoïste amour de leur tranquillité. »

C'est exactement le comportement tenu par l'instituteur Théophile Maupas, comportement exemplaire qui l'a conduit au poteau d'exécution. Seul un instituteur sur deux reviendra vivant de la guerre 14-18. Soumis au devoir d'obéissance et de respect des institutions, beaucoup d'instituteurs payeront de leur vie leur engagement dans la Grande Guerre.

Le tribunal spécial pour la révision des conseils de guerre, que Blanche Maupas avait obtenu, ne siégera que de 1933 à 1935. Quarante affaires seront jugées, vingt-six aboutiront, quinze seront rejetées.

Il reste donc aujourd'hui environ 650 cas de fusillés pour l'exemple dont l'Union pacifiste demande la réhabilitation totale et sans condition.

Au-delà des soldats condamnés par la parodie de justice pratiquée par les militaires, nous demandons que les enseignants et les élèves soient protégés de toute ingérence de l'armée dans les écoles.

Bernard Baissat

– Blanche Maupas, La Veuve de tous les fusillés, Macha Séry, Alain Moreau, édition l'Archipel

– DVD Blanche Maupas

– L'Éducation morale à l'école primaire, J. Cressot inspecteur général de l'instruction publique, Librairie Istra, 1947

* UP n° 495, déc. 2011.

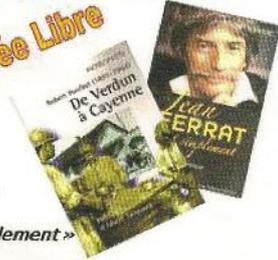
Le Mercredi 7 mai 2014 à 18h



PROJECTION D'UN FILM
« Michel Valette et les
chanteurs de La Colombe »

Entrée Libre

Salle des conférences de la BFM
2 place Aimé-Césaire
87032 LIMOGES CEDEX
Réservations à cira.limousin@free.fr

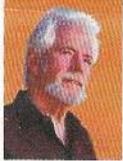


Michel Valette l'auteur de

« De Verdun à Cayenne » et de

« Jean Ferrat tout simplement »

présentera :



Un film d'archives vidéos de la Télévision

avec : Jean Ferrat, Guy Béart, Anne Sylvestre, Georges Moustaki, Marc Ogeret, Francesca Solleville, Claude Vinci, Jacques Yvart, Pierre Perret, Hélène Martin, Pierre Louki, Christine Sèvres parmi les deux cents artistes que Michel Valette a fait débiter dans son cabaret de La Colombe. Durée du film : 1 heure 20.

Il sera débattu ensuite sur

« LE DROIT AU REFUS DE TUER » et

Michel Valette présentera son nouveau livre :

**Le Joli Temps
de La Colombe**

Illustré de photos inédites et accompagné d'un DVD de 30 minutes
Guy Trédaniel éditeur



Chanson Française Film Débat Livre Dédicace

CLAUDINE CHEVREAU, CHARLOTTE, DANIELLE SANTAMARIA, BERNARDO CLAUS

**SAMEDI 10 MAI 2014
A 20H AU KIBELE**

12, rue de l'Échiquier 75010 Paris
01-48-24-57-74 M° Bonne-Nouvelle

Restauration ou Consommation + Chapeau

Nathalie SOLENCE

présentera son livre
MES ANNÉES SERIZE
ÉDITIONS L'HARMATTAN ©
Préface de Michel Bühler

DIMANCHE 25 MAI
Salon du LIVRE OU-VERT
COULEUR D'ORANGE
11h/19h 9 rue Barbès
M° Robespierre
MONTREUIL 93100

VENDREDI 6 JUIN
L'ORANGERIE
20h30
16 rue du Révérend
Père L. Aubry
FONTENAY 94120

LIBRAIRIE PUBLICO / et **MOTS MUSIQUES**

Présentent

FESTIVAL FEMMES DE PAROLE (S)
Rencontre autour d'un concert acoustique à 17 H 30

Rachel des Lilas
Le 3 mai 2014

Frédérique
Le 17 mai 2014

Sabine VIRET
Le 24 mai 2014

Bea Tristan
Le 31 mai 2014

145 rue Amelot - 75011 PARIS - 01 48 05 34 08
Métro République - Oberkampf ou Filles du Calvaire

Participation libre Entrée : Participation libre Entrée : Participation libre Entrée : Participation libre Entrée :

Renseignements
Patrick KIPPER
01 43 84 70 04 / 06 17 70 11 53
Association Mots et Musiques
www.facebook.com/motsetmusiques

UTGE ROYO
L'Espoir têtu, etc !

Dimanche 18 mai 2014 à 18 h
et
Un nuage espagnol, mémoires d'exils
Dimanche 22 juin 2014 à 18 h

À L'EUROPÉEN

3/5, rue Biot • 75017 Paris
(Métro Place de Clichy • Parking : 11, rue Forest)

Réservations : 01 43 87 97 13

Pétition pour la fermeture du salon Eurosatory

Le plus grand salon international de ventes d'armes prendra place à Paris-Villepinte du 16 au 20 juin prochain. Un tel commerce est tout à fait indécent et dangereux. N'avons-nous rien retenu du siècle d'horreur ouvert par la Première Guerre mondiale dont nous commémorons cette année le centenaire ?

L'Union pacifiste participe activement au collectif Non à Eurosatory 2014 qui dénonce la légitimité de ce salon et qui est à l'origine d'une pétition pour obtenir sa fermeture. Cette pétition a déjà reçu plus de 500 signatures lors de sa première semaine, c'est un début encourageant qu'il faut confirmer. Nous vous invitons à la signer et à la faire connaître. Vous pouvez la renvoyer par courrier au secrétariat de l'UPF (avec une ou plusieurs signatures si vous avez réussi à en obtenir) ou bien le faire par Internet en suivant le lien :

<http://www.change.org/fr/pétitions/monsieur-françois-hollande-eurosatory-2014-un-commerce-inacceptable>

Le collectif Non à Eurosatory 2014 prévoit également des actions de protestation, sur place, du 16 au 20 juin, toutes les bonnes idées et les bonnes volontés seront les bienvenues.

Contact : NonEurosatory@gmail.com

Le collectif Non à Eurosatory 2014 : Mouvement International de la réconciliation - Réseau franciscain Gubbio - Pax Christi - Mouvement des quakers de France - Commission de réflexion pour la paix, Mennonites de France - Union pacifiste - Association Réseau espérance - Church and Peace - Coordination à l'action non-violente de l'Arche - Action des citoyens pour le désarmement nucléaire - Mouvement de la paix...

EUROSATORY 2014 : UN COMMERCE INACCEPTABLE !

Pétition à l'attention de :

M. François Hollande, président de la République
M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense

Du 16 au 20 juin 2014 les fabricants et marchands d'armes du monde entier tiendront salon à Paris Villepinte pour l'événement bisannuel « Eurosatory ». Le salon Eurosatory, c'est la référence mondiale du supermarché des armes de mort, c'est là où l'on se donne les moyens des guerres et des crimes de demain.

Syrie, Centrafrique, Sud Soudan, Mali, République démocratique du Congo, Libye, nombreux sont les conflits qui ont marqué l'actualité et endeuillé les peuples. Mais, avec indécence et cynisme, les promoteurs du salon affirment qu'Eurosatory « a su encore une fois tirer son épingle du jeu »¹. Leur communication claironnante annonce « plus de 370 nouveautés », comme s'il ne s'agissait pas de 370 nouvelles façons pour les hommes de s'entre-tuer.

La légalité n'est pas une excuse, et il est faux de prétendre que ce salon garantit une certaine transparence dans le commerce des armes. En effet, 90 % des armes issues du trafic sont, au départ, produites et commercialisées en toute légalité avant d'entrer dans la sphère illicite, comme en témoigne le rapport d'Oxfam qui pointe les faiblesses entretenues des systèmes de contrôle en vigueur².

En 2008, quelques mois après l'invasion de la Géorgie par la Russie, **la France prenait contact avec la Russie pour lui vendre deux navires de guerre de type Mistral**. Des navires « conçus pour renforcer la capacité de la Russie à déployer ses troupes, ses tanks et ses hélicoptères de combat »³. Ce contrat, signé en 2011, et dont se félicitaient les autorités françaises d'alors, embarrasse au plus haut point celles d'aujourd'hui.

Parce que le commerce des armes perpétue les guerres et contribue aux souffrances innombrables des peuples qui en sont tous les jours victimes.

Parce que la course et l'escalade à l'armement rendent possible l'anéantissement d'un grand nombre par la folie de quelques-uns. **Nous demandons l'annulation du salon Eurosatory qui indignent notre conscience et menacent notre humanité.**

Nous demandons également à nos autorités de **créer les conditions d'un vrai débat public sur le désarmement**, étant donné la place que tient la France dans cette branche ruineuse et mortifère de l'industrie. Il est inadmissible que l'ensemble des grands partis politiques continue à fermer les yeux sur cet odieux commerce. La vocation de notre pays est-elle d'offrir aux dictateurs d'aujourd'hui et de demain les moyens armés d'une politique de terreur ?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à la tenue du salon Eurosatory 2014 à Paris-Villepinte et à tout cautionnement en notre nom.

Prénom et nom

Courriel

Code postal

Signature

1. Communiqué de presse d'Eurosatory (<http://www.eurosatory.com/Portals/0/Documents/CP/CP-fin-de-salon-FR-2012.pdf>)

2. Oxfam, *Un commerce des armes meurtrier*

3. L'Associated Press, relayée par le Washington Post.